



**Éléments de rémunération et d'association au capital de l'entreprise
des dirigeants mandataires sociaux
Conseil d'administration du 7 septembre 2012**

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, réuni le 7 septembre 2012, a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'attribuer gratuitement des actions ainsi qu'il suit :

- 539 230 actions de performance à 939 bénéficiaires dont 14 000 actions au Directeur Général ; ces actions sont soumises dans leur intégralité à une condition de performance sur plusieurs exercices, dont la satisfaction est mesurée en fonction du Bénéfice Net Par Action Non-IFRS sur une base consolidée (BNPA) de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à l'objectif de BNPA publié correspondant.
- 150 000 actions au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans dans la société et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les deux attributions au profit du Directeur Général sont également soumises dans leur intégralité à des conditions de performance sur plusieurs exercices.

Pour davantage d'informations concernant la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2012, voir pages 87 et suivantes du Document de référence pour l'exercice 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2012 et disponible sur le site internet de Dassault Systèmes à l'adresse <http://www.3ds.com> (rubrique Groupe/Finance/Coin des actionnaires).

* * *